



Règlement intérieur

Bourse aux vinyles du 22&23 avril 2023

Saint-Tropez.

L'association Backstage Association, organisatrice de l'événement, rappelle aux exposants que la vente de disques pirates est strictement interdite en France. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales et administratives. Les exposants s'engagent à ne vendre aucun produit interdit par la législation Française et assurent d'être l'entier propriétaire des disques et produits dont ils veulent se séparer.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'exposent les contrevenants, y compris la saisie de disques et objets prohibés dans l'enceinte de la bourse aux disques.

➤ Inscriptions :

Cette bourse aux disques est ouverte à tous : vendeurs particuliers ou professionnels, sous réserve de l'agrément de l'organisateur qui ne sera pas tenu de motiver son refus.

- L'inscription ne sera effective qu'à la réception d'un dossier complet : bulletin d'inscription, règlement, Kbis de moins de 3 mois et assurance pour les professionnels). Les règlements seront encaissés à l'issue de la bourse aux disques.
- Si le règlement se fait en espèces, le chèque de réservation sera rendu.
- Le chèque de réservation sera encaissé si l'exposant ne vient pas à la bourse aux disques sans raison valable.
- Les particuliers attestent sur l'honneur qu'ils ne participent pas à deux manifestations de même type dans la même année civile.

➤ **Occupation des stands**

Les exposants pourront accéder à la salle Jean Despas de 7H à 8H30 pour déballer.

Une fois le déballage effectué, les exposants devront impérativement aller garer leur véhicule au parking du port de Saint Tropez. Une gratuité pour le parking des véhicules des exposants est consentie par la Municipalité.

Le prix de la table (**1,80m**) est fixé à :

- **60€ pour le week-end. (Table entière)**
- **Les 1/2 tables 40€ le week-end.**
- **40 € la journée. (Table entière)**
- **Les 1/2 tables 25 € la journée.**

Réservation de 3 tables maximum par exposants.

Horaires pour le public : 10h à 18h.

Les organisateurs disposeront de tout emplacement inoccupé à l'ouverture des portes au public.

Il est interdit de modifier la disposition des tables (sauf autorisation) ou d'ajouter des tables.

Les exposants s'engagent à occuper leur emplacement jusqu'à la clôture de la bourse aux disques. Il est demandé aux exposants de laisser leur stand propre à la fin de la bourse aux disques

Il est demandé aux exposants de se munir d'un drap pour cacher le devant de leur stand.

La salle Jean Despas, étant sous alarme, les exposants qui déballent pour les 2 journées pourront laisser leurs disques sur leur stand la nuit du 22 au 23 avril 2023.

Backstage Association demande aux exposants d'avoir une attitude cordiale et sympathique avec le public de la bourse aux disques.

➤ **Annulation** : En cas d'annulation, il sera procédé au remboursement intégral, si la défection est signalée (par mail ou par courrier) **avant le 17 avril 2023**. Au-delà la somme sera acquise aux organisateurs.

L'inscription à la bourse aux disques vaut acceptation du présent règlement.



Bourse aux disques

Samedi 22 &
Dimanche 23 avril 2023

Formulaire d'inscription

A retourner par courrier à l'adresse
suivante accompagné du règlement :

Backstage Association
41 Avenue du Général Leclerc
Résidence L'Eden - Bat 5
83990 Saint-Tropez



Bulletin dûment rempli

Justificatif (pour les professionnels) :

- Kbis moins de 3 mois
- Attestation assurance (pour les professionnels)

Le chèque de réservation à l'ordre de **backstage association** (sera encaissé après la bourse)

Contact : Aubert Pascal 0695013787. Mail : backstageassociation@aol.com

Nom Prénom /société

Adresse

Téléphone : _____ Mail : _____

Nombre de tables réservées (Maximum 3 tables de 1,80 m) : _____

